



FFBOXE

Commission **F**édérale de l'**E**mploi et des **F**ormations

**REFERENTIEL DE
FORMATION ET
DE CERTIFICATION**

PREVÔT FEDERAL

Les objectifs de la formation

La formation de Prévôt fédéral repose essentiellement sur le rôle de l'animateur et de l'entraîneur de boxe et vise à former en deux années des cadres techniques responsables, autonomes et efficaces pour encadrer les activités des clubs. Il s'agit de développer les compétences des candidats dans les domaines suivants :

- La réglementation et le savoir-être de l'entraîneur ;
- La pédagogie de la boxe et l'entraînement ;
- La technique et la tactique de la boxe ;
- L'observation et l'analyse critique.

L'ensemble de la formation est organisée pour sensibiliser les stagiaires sur la sécurité et l'épanouissement des boxeurs.



L'organisation de la formation

La formation « Prévôt fédéral » se déroule sur 2 années (1^{er} cycle et 2^e cycle), 24 journées et 192 heures de formation sur le centre. Elle s'appuie sur un important travail en alternance au sein du club (d'un volume horaire estimé de 400 heures) sous la responsabilité d'un tuteur missionné. Elle est organisée sur les centres de formation habilités par la Fédération française de boxe (centres nationaux ou centres régionaux).

La formation au diplôme de Prévôt fédéral est accessible dès l'âge de 18 ans. Pour entrer en formation, les candidats doivent obligatoirement être licenciés à la FFB en tant que « Prévôt stagiaire ». La délivrance de cette licence de « Prévôt stagiaire » est limitée à 3 saisons sportives : les stagiaires doivent donc réaliser leur formation sur 3 saisons sportives au maximum, au-delà la licence de « Prévôt stagiaire » ne peut pas être renouvelée. A la fin de la première année, les stagiaires sont admis à entrer en 2^e cycle et peuvent s'inscrire à la deuxième année de formation pour obtenir le diplôme de "Prévôt fédéral".

Chaque formation est composée de :

- 4 stages de 3 jours ou de 6 stages de 2 jours sur les centres nationaux et régionaux au cours desquels est délivrée une formation théorique et pratique et où sont organisées des évaluations formatives en continu,
- de travaux d'application à réaliser au sein du club sous la direction et le contrôle du tuteur missionné pour préparer les évaluations organisées sur les centres.
- de travaux en formation ouverte à distance via l'outil google Classroom.

Les tâches réalisées au sein du club sont matérialisées par des fiches visées par le tuteur qui doivent ensuite être validées par le responsable du centre de formation.

Les formations fédérales sont règlementées par le « Règlement intérieur des formations » validé pour chaque saison sportive par le comité directeur de la Fédération française de boxe.

Le référentiel de la formation

Le référentiel de la formation « Prévôt fédéral » s'organise autour des 4 domaines de la formation :

- *La réglementation et le savoir-être de l'entraîneur ;*
- *La pédagogie de la boxe et l'entraînement ;*
- *La technique et la tactique de la boxe ;*
- *L'observation et l'analyse critique.*

Ce référentiel est présenté à la suite.

Référentiel de compétence et de certification du domaine :

REGLEMENTATION ET SAVOIR-ETRE DE

TEXTES REGLEMENTAIRES DE LA FFB

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- connaît, comprend, présente et justifie les règles des différents codes sportifs de la Fédération Française de Boxe.
- connaît les conditions de délivrance des licences pour les différentes formes de pratique de la FFB et des exigences concernant les aptitudes médicales ;
- connaît les conditions d'affiliation des clubs.

TEXTES DU CODE DU SPORT

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- connaît le chapitre « Obligation d'assurance » du code du sport ;
- connaît le titre : « formation et enseignement » du code du sport ;
- connaît la section : « Organisation de manifestations publiques de boxe » du code du sport ;
- connaît le chapitre : « Garanties d'hygiène et de sécurité » du code du sport.

PRESERVATION DE L'INTEGRITE PHYSIQUE

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- maîtrise, transmet et fait respecter l'ensemble des principes de sécurité (normes réglementaires, matérielles et techniques) liés à la pratique de la boxe ;
- aménage l'environnement et veille à la maintenance et à la bonne utilisation du matériel (collectif et individuel) ;
- assure les conditions de sécurité et veille à l'intégrité physique et psychologique des pratiquants au cours des séances d'apprentissage et d'entraînement et des compétitions ;
- repère et anticipe les comportements et les situations à risque ;
- analyse le rapport de force, les différences de capacités et de niveau entre deux boxeurs en opposition en les replaçant dans le contexte (apprentissage, entraînement ou compétition) ;
- anticipe les situations dangereuses ou ne correspondant pas aux possibilités des boxeurs en aménageant ces situations par des injonctions, des modifications des consignes ou des conditions de l'exercice ;
- arrête définitivement une situation d'opposition (apprentissage, entraînement ou compétition) quand elle ne se justifie plus et avant qu'elle ne devienne une situation dangereuse.

ATTITUDE PEDAGOGIQUE

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- connaît et reconnaît distinctement les caractéristiques des publics d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de « seniors » ;
- adopte des attitudes pédagogiques différentes et adaptées aux publics d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de « seniors » ;
- adapte son attitude pédagogique et les contenus d'enseignement aux caractéristiques des différents publics et à leurs motivations ;
- identifie, formalise et comprend les besoins sociaux et éducatifs des différents publics ;
- adopte auprès des différents publics une attitude propice à la mise en confiance, au dialogue et à l'écoute réciproque ;
- assure les conditions de sécurité et veille à l'intégrité physique et psychologique des pratiquants au cours des séances d'apprentissage et d'entraînement et des compétitions ;
- utilise ses connaissances relatives à la maltraitance des mineurs pour repérer les cas concernés et informer les structures compétentes ;
- instaure un climat pédagogique propice et transmet les valeurs de respect des règles, de l'arbitre, des autres et de soi-même et de maîtrise de soi ;
- élève le niveau de tolérance des boxeurs vis à vis des situations d'opposition problématiques et leur propose des situations d'arbitrage ;
- analyse les signes perceptibles, anticipe, gère, dédramatise et suit les situations de tension ou de conflit ;
- prévient ou désamorce toutes situations conflictuelles en vue de la préservation de l'intégrité physique et morale de chacun.

ETHIQUE DU SPORT

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- connaît et appréhende l'évolution de la pratique de la boxe depuis un siècle (aspects règlementaires, historiques et sociaux) ;
- connaît, comprend, présente et justifie les valeurs prônées par la Fédération Française de Boxe.

SOINS ET ASSISTANCE

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- est titulaire d'un diplôme de secourisme reconnu par la FFB (1) ;
- connaît les premiers soins à donner aux boxeurs dans le cadre de la réglementation ;
- connaît les gestes qui sauvent en cas d'accident ;
- connaît et gère le contenu d'une trousse de premiers secours.

(1) Attestation de Formation aux Premiers Secours, Prévention et Secours Civiques de niveau 1, Brevet National de Secourisme, Brevet national de premiers secours ou Brevet de brancardier secouriste

Evaluations formatives du domaine : REGLEMENTATION ET SAVOIR-ETRE DE L'ENTRAINEUR

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » a passé avec succès les épreuves suivantes :

- Participation en FOAD à 1 cours et QCM sur l'historique de la boxe, à 3 interrogations écrites et à 8 séances d'échanges retour FOAD évaluées par un formateur.

Possibilité de refaire le QCM après échec.

Evaluations certificatives du domaine : REGLEMENTATION ET SAVOIR-ETRE DE L'ENTRAINEUR

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » a passé avec succès les épreuves suivantes :

- Participation à 6 entretiens de 20 minutes avec le responsable du centre de formation sur la base des interrogations faites en stage pour vérification de l'acquisition des compétences et de la vérification des documents réalisés.

Les évaluations certificatives incombent exclusivement au responsable du centre de formation.

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » a passé avec succès les épreuves suivantes :

- Réalisation de QCM, tout au long des deux années, liés aux différentes connaissances du domaine.
- Participation à un questionnaire à choix multiples (QCM) de 40 questions en fin de chacune des deux années de formation. Ce QCM porte sur les connaissances des stagiaires dans les différents domaines de la formation et permet d'évaluer l'acquisition des savoirs nécessaire au Prévôt Fédéral.
- Cette Evaluation finale est complémentaire à celle présentée ci-avant.

Référentiel de compétence et de certification du domaine :

PEDAGOGIE DE LA BOXE ET ENTRAÎNEMENT

CONNAISSANCES PEDAGOGIE DE LA BOXE

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- connaît et applique les principes pédagogiques généraux et spécifiques à la boxe ;
- connaît et applique les formes d'apprentissage et d'entraînement de la Fédération française de boxe ;
- connaît et applique les paramètres de l'entraînement et les formules d'entraînement de la Fédération française de boxe ;
- connaît et reconnaît distinctement les caractéristiques des publics d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de « seniors » ;
- possède un éventail de séances type et d'exercices adaptés aux enfants, aux adolescents, aux adultes et aux « seniors » ;
- sélectionne ou construit, justifie et utilise des outils d'évaluation généraux ou spécifiques (tests, situations d'apprentissage ou d'entraînement ou de compétition) permettant de rendre compte du niveau des boxeurs, des résultats obtenus et de la pertinence des objectifs fixés ;
- connaît et applique les contenus, les observables et les capacités attendues pour chaque niveau de la progression « Gants de couleur » de la Fédération française de boxe (aux plans technico-tactique, physique et cognitif) ;
- connaît les conditions de passation de chaque niveau de la progression « Gants de couleur » de la Fédération française de boxe ;
- utilise la progression des « Gants de couleur » de la Fédération française de boxe pour transmettre les éléments fondamentaux de la boxe et pour organiser l'apprentissage de ses boxeurs ;
- organise matériellement la passation de chaque niveau de la progression des « Gants de couleur » de la Fédération française de boxe.

CONNAISSANCES TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- applique ses connaissances scientifiques dans les domaines de la biomécanique, de la physiologie, et de l'anatomie pour la présentation des principes d'exécution technique, pour donner du sens à ses démonstrations et pour optimiser son enseignement ;
- utilise les différentes intentions tactiques pour la préparation psychologique des boxeurs et pour optimiser leur préparation ;
- prend en compte les facteurs mentaux de l'apprentissage pour optimiser la progression des boxeurs ;
- connaît, comprend, présente, justifie et explique les 8 ensembles du répertoire technique de la Fédération française de boxe (fondamentaux de l'apprentissage technique, préparations d'actions et placements, actions d'attaque, actions de défense, actions de contre-attaque, liaisons, contrôles et gestion de l'opposition, situations particulières) ;
- connaît, comprend, présente, justifie et explique l'ensemble des intentions tactiques de la Fédération française de boxe (intentions de préparation, d'attaque, de défense, de contre-attaque, d'anticipation, de liaison, de contrôle) ;
- connaît, comprend, présente et justifie les règles des différents codes sportifs de la Fédération française de boxe.

ATTITUDES PEDAGOGIQUES

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- connaît et reconnaît distinctement les caractéristiques des publics d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de « seniors » ;
- adopte des attitudes pédagogiques différentes et adaptées aux publics d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de « seniors » ;
- adapte son attitude pédagogique et les contenus d'enseignement aux caractéristiques des différents publics et à leurs motivations ;
- adopte des attitudes pédagogiques différentes et adaptées aux publics d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de « seniors » ;
- adopte auprès des différents publics une attitude propice à la mise en confiance, au dialogue et à l'écoute réciproque ;
- instaure un climat pédagogique propice et transmet les valeurs de respect des règles, de l'arbitre, des autres et de soi-même et de maîtrise de soi ;
- individualise des parties de séance ou des exercices à partir des comportements observés ;
- réajuste les objectifs et les contenus d'enseignement en fonction des observations collectives et individuelles réalisées et de l'évaluation des séances ;
- identifie, isole et sélectionne les observables pertinents pour évaluer les pratiquants en fonction de leur niveau, de leurs objectifs et des situations dans lesquelles ils sont observés ;
- tient compte du niveau, des caractéristiques et des capacités technico-tactiques des boxeurs avant de décider l'apprentissage de nouveaux contenus ;
- identifie, formalise et comprend les besoins sociaux et éducatifs des différents publics ;
- adopte auprès des différents publics une attitude propice à la mise en confiance, au dialogue et à l'écoute réciproque ;
- assure les conditions de sécurité et veille à l'intégrité physique et psychologique des pratiquants au cours des séances d'apprentissage et d'entraînement et des compétitions ;
- prévient ou désamorce toutes situations conflictuelles en vue de la préservation de l'intégrité physique et morale de chacun ;
- relie et adapte l'ensemble du répertoire technique de la FFB aux différentes logiques d'actions (préparation, action, réaction, anticipation, attente).

CONSTRUCTION D'UNE SEANCE

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- connaît et applique les principes de construction et d'organisation d'une séance d'apprentissage ou d'entraînement ;
- programme et dirige une séquence de « prise en main » au début de chaque séance ;
- programme et dirige une séquence de « bilan de séance » à la fin de chaque séance ;
- programme et dirige un « échauffement » adapté aux caractéristiques des boxeurs et aux objectifs de la séance ;
- programme et dirige un « retour au calme » adapté aux caractéristiques des boxeurs et aux objectifs de la séance ;
- programme et dirige un « corps de séance » composé d'exercices adaptés aux caractéristiques des boxeurs et aux objectifs de la séance.

PROGRAMMATION DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'ENTRAINEMENT

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- connaît et applique les principes généraux et spécifiques de construction et d'organisation de programmes d'apprentissage ou d'entraînement ;
- construit ses programmes d'apprentissage et d'entraînement en fonction des caractéristiques et des objectifs des différents publics ;
- tient compte des interrelations entre les différents éléments composant le répertoire technique de la Fédération française de boxe ;
- construit, organise et réajuste ses programmes d'apprentissage et d'entraînement à partir de sa connaissance de la didactique de la boxe, des paramètres de l'entraînement, des caractéristiques des boxeurs et des objectifs poursuivis.

Evaluations formatives du domaine : PEDAGOGIE DE LA BOXE ET ENTRAINEMENT

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » a passé avec succès les épreuves suivantes :

- Préparation de 3 programmations d'actions d'animation (3 x 3 heures en club) et direction de 6 parties de séances pédagogiques préparées sur le centre de formation (6 x 1 heure de préparation et 6 x 20 minutes de direction de parties de séance) évaluées par un formateur.

Possibilité de rattraper une évaluation échouée.

Evaluations certificatives du domaine : PEDAGOGIE DE LA BOXE ET ENTRAINEMENT

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » a passé avec succès les épreuves suivantes :

- Participation à 6 entretiens de 20 minutes avec le responsable du centre de formation sur la base des travaux réalisés en club et des évaluations faites en stage pour vérification de l'acquisition des compétences.

Les évaluations certificatives incombent exclusivement au responsable du centre de formation.

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » a passé avec succès les épreuves suivantes :

- Réalisation de QCM, tout au long des deux années, liés aux différentes connaissances du domaine.
- Participation à un questionnaire à choix multiples (QCM) de 40 questions en fin de chacune des deux années de formation. Ce QCM porte sur les connaissances des stagiaires dans les différents domaines de la formation et permet d'évaluer l'acquisition des savoirs nécessaire au Prévôt Fédéral..
- Cette Evaluation finale est complémentaire à celle présentée ci-avant.

Référentiel de compétence et de certification du domaine :

TECHNIQUE ET TACTIQUE DE LA BOXE

TACTIQUE DE LA BOXE

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- connaît, comprend, présente, justifie et explique l'ensemble des intentions tactiques de la Fédération française de boxe (intentions de préparation, d'attaque, de défense, de contre-attaque, d'anticipation, de liaison, de contrôle) ;
- intègre de manière pertinente la notion d'intention tactique dans les exercices d'apprentissage et dans la formation individualisée des boxeurs.
- tient compte des caractéristiques des boxeurs pour orienter leur apprentissage technico-tactique ;
- relie et adapte l'ensemble du répertoire technique de la FFB aux différentes logiques d'actions (préparation, action, réaction, anticipation, attente) ;
- définit et replace précisément les différentes situations tactiques dans le cadre d'exercices d'apprentissage et de préparation ;
- définit et présente avec précision plusieurs réponses tactiques pour chaque situation d'opposition type.

TECHNIQUE DE LA BOXE

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- connaît, comprend, présente, justifie et explique les 8 ensembles du répertoire technique de la Fédération française de boxe (fondamentaux de l'apprentissage technique, préparations d'actions et placements, actions d'attaque, actions de défense, actions de contre-attaque, liaisons, contrôles et gestion de l'opposition, situations particulières) ;
- présente verbalement et corporellement l'ensemble du répertoire technique de la Fédération française de boxe, réalise des démonstrations fines des éléments techniques à enseigner, use de procédés et d'artifices pédagogiques pour optimiser ses démonstrations ;
- présente les contraintes techniques liées au respect du code sportif des différentes formes de pratique de la Fédération française de boxe ;
- met en évidence les interrelations entre les différents éléments composant le répertoire technique de la Fédération française de boxe ;
- oriente et corrige les réalisations techniques des boxeurs dans le respect des principes d'exécution technique.

OBSERVATIONS ET ANALYSES TECHNICO-TACTIQUES

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- observe les réalisations techniques et tactiques en les rapportant aux principes d'exécution techniques et aux caractéristiques individuelles des boxeurs ;
- relativise le résultat de ses observations en fonction du rapport de force et des caractéristiques individuelles ;
- met en évidence avec discernement les facteurs limitant chez les boxeurs observés et les comportements particuliers pouvant être facteur d'efficacité.

CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- applique ses connaissances scientifiques dans les domaines de la biomécanique, de la physiologie, et de l'anatomie pour la présentation des principes d'exécution technique, pour donner du sens à ses démonstrations et pour optimiser son enseignement.
- utilise les différentes intentions tactiques pour la préparation psychologique des boxeurs et pour optimiser leur préparation.

Evaluations formatives du domaine : TECHNIQUE ET TACTIQUE DE LA BOXE

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » a passé avec succès les épreuves suivantes :

- Présentations, démonstrations, explications et corrections techniques portant sur des thèmes différents (6 x 1 heure de préparation et 6 x 20 minutes d'applications pratiques) évaluées par un formateur.

Possibilité de rattraper une évaluation échouée.

Evaluations certificatives du domaine : TECHNIQUE ET TACTIQUE DE LA BOXE

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » a passé avec succès les épreuves suivantes :

- Participation à 6 entretiens de 20 minutes avec le responsable du centre de formation sur la base des évaluations faites en stage pour vérification de l'acquisition des compétences.

Les évaluations certificatives incombent exclusivement au responsable du centre de formation.

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » a passé avec succès les épreuves suivantes :

- Réalisation de QCM, tout au long des deux années, liés aux différentes connaissances du domaine.
- Participation à un questionnaire à choix multiples (QCM) de 40 questions en fin de chacune des deux années de formation. Ce QCM porte sur les connaissances des stagiaires dans les différents domaines de la formation et permet d'évaluer l'acquisition des savoirs nécessaires au Prévôt Fédéral..
- Cette Evaluation finale est complémentaire à celle présentée ci-avant.

Référentiel de compétence et de certification du domaine :

OBSERVATION ET ANALYSE CRITIQUE

TECHNIQUE DE L'OBSERVATION ET DE L'ÉVALUATION

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- utilise des outils d'évaluation permettant de vérifier l'atteinte des objectifs et la pertinence des exercices après la séance ;
- sélectionne ou construit, justifie et utilise des outils d'évaluation généraux ou spécifiques (tests, situations d'apprentissage ou d'entraînement ou de compétition) permettant de rendre compte du niveau des boxeurs, des résultats obtenus et de la pertinence des objectifs fixés ;
- identifie et sélectionne les observables pertinents en rapport avec la nature de son action en fonction du niveau des boxeurs et les objectifs poursuivis ;
- identifie, isole et sélectionne les observables pertinents pour évaluer les pratiquants en fonction de leur niveau, de leurs objectifs et des situations dans lesquelles ils sont observés ;
- identifie, formalise et comprend les besoins sociaux et éducatifs des différents publics ;
- définit pour chaque observable sélectionné pour l'évaluation de son action des critères et des repères objectifs et/ou subjectifs pour déterminer le niveau de réussite de celle-ci ;
- organise ou adapte une fiche d'évaluation en sélectionne les items pour répondre aux objectifs de l'évaluation ;
- différencie les aspects quantitatifs et qualitatifs et la nature objective ou subjective d'une évaluation ;
- remplit une fiche présentant des items de différentes natures en les différenciant ;
- connaît les protocoles et les conditions de réalisation des tests généraux et spécifiques ;
- met en place les tests en respectant rigoureusement les conditions de passation ;
- utilise et maîtrise les grilles d'évaluation spécifique type ;
- utilise et maîtrise les outils et les techniques vidéo ;
- organise et construit une grille ou tout autre outil permettant d'organiser et de présenter l'évaluation de son action aux plans quantitatif et/ou qualitatif mettant en évidence les remédiations nécessaires pour son action.

ANALYSE DES SITUATIONS ET DES COMPORTEMENTS

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- analyse en continu le comportement des boxeurs et réagit en cours de séance en réajustant ou en abandonnant un exercice qui ne permet pas d'atteindre les objectifs recherchés.
- analyse objectivement le rapport de force, les capacités et les caractéristiques du boxeur et de son opposant ;
- analyse objectivement les intentions et les comportements tactiques du boxeur et de son opposant ;
- analyse le rapport de force, les différences de capacités et de niveau entre deux boxeurs en opposition en les replaçant dans le contexte (apprentissage, entraînement ou compétition) ;
- présente aux boxeurs les résultats de l'évaluation et les orientations proposées ;
- propose aux boxeurs, en les replaçant dans le contexte (apprentissage, entraînement ou compétition) des orientations tactiques pertinentes ;
- exploite les résultats de l'évaluation pour organiser l'apprentissage ou l'entraînement des boxeurs ;
- anticipe les situations dangereuses ou ne correspondant pas aux possibilités des boxeurs en aménageant ces situations par des injonctions, des modifications des consignes ou des conditions de l'exercice ;
- arrête définitivement une situation d'opposition (apprentissage, entraînement ou compétition) quand elle ne se justifie plus et avant qu'elle ne devienne une situation dangereuse.

CONDUITE DE L'AUTO-EVALUATION

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » possède les compétences suivantes :

- sensibilise les boxeurs à l'auto-évaluation et à l'autoscopie par l'utilisation régulière des outils vidéo ;
- guide les boxeurs pour l'utilisation d'outils d'évaluation simples et adaptés à leur niveau et à leurs objectifs ;
- oriente et organise l'auto-évaluation des boxeurs.

Possibilité de rattraper une évaluation échouée.

Evaluations formatives du domaine : OBSERVATION ET ANALYSE CRITIQUE

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » a passé avec succès les épreuves suivantes :

- Participation à 12 séances de 30 minutes d'observation et d'analyse critique et à 12 séances de 30 minutes de présentation des observations et des analyses.

Possibilité de rattraper une évaluation échouée.

Evaluations certificatives du domaine : OBSERVATION ET ANALYSE CRITIQUE

Le titulaire du diplôme de « Prévôt fédéral » a passé avec succès les épreuves suivantes :

- Réalisation de différents QCM, tout au long des deux années, liés aux différentes connaissances du domaine.
- Participation à 6 entretiens de 20 min avec le responsable du centre de formation pour vérification des documents réalisés.

Les évaluations certificatives incombent exclusivement au responsable du centre de formation.



Fédération Française de Boxe

Tour Essor

14, rue Scandicci

93508 PANTIN

01 49 42 23 72 (tel.)

01 49 42 28 79 (fax)

www.ffboxe.asso.fr